

IL FAUT SAUVER LES ENFANTS D'UKRAINE

Au détour d'une récente interview, Maria Lvova-Belova, la commissaire russe aux droits de l'enfant auprès du Président de la Fédération de Russie, reconnaissait avoir «pris» et «rééduqué» un adolescent ukrainien. Elle évoquait alors environ 20 000 cas semblables.

Parallèlement, le dernier rapport du Laboratoire de recherche humaine de l'université de Yale¹, publié le 16 septembre 2025, démontre de nouveau le caractère généralisé, quasi-industriel, ourdi et planifié de la russification forcée opérée par les autorités d'occupation russes dans les territoires ukrainiens temporairement occupés et détaille avec précision le sort des mineurs ukrainiens isolés, déportés, emprisonnés dans un réseau de camps de «rééducation idéologique» et de militarisation. Il révèle toute l'ampleur du crime commis par le régime impérialiste mafieux de Poutine contre les enfants ukrainiens.

D'après une récente enquête réalisée par le quotidien *Kyiv Independent*², les quelques 1,6 million d'enfants qui résident dans les territoires occupés par la Russie sont soumis à un endoctrinement quotidien dès l'école où ils sont obligés d'étudier³ selon les normes russes, forcés de rejoindre des organisations de jeunesse conçues pour glorifier l'armée. Ces futurs janissaires sont appelés à grossir les rangs des Ukrainiens enrôlés de force, depuis 2014, dans l'armée russe.

Selon Kateryna Rashevskaya, avocate ukrainienne travaillant à l'échelle in-

ternationale pour défendre les droits des enfants ukrainiens touchés par la guerre, l'article 50 de la quatrième Convention de Genève exige d'une puissance occupante qu'elle maintienne l'éducation des enfants en relation avec les autorités locales, qu'elle confie la scolarité, dans la mesure du possible, aux personnes de sa propre nationalité, de sa langue et de sa propre religion et interdit d'inscrire les enfants dans des organisations subordonnées à l'occupant.

Mais peu importe aux sbires de Poutine: comme l'explique crûment un nommé Igor Vorobyov, directeur de la branche de Volgograd du programme du centre «Guerrier», or-

ganisme chargé de former «les prochaines générations de soldats»: «Si vous voulez vaincre votre ennemi, élevez ses enfants.»

Ces pratiques monstrueuses ont valu à Vladimir Poutine et à sa complice Maria Lvova-Belova d'être recherchés pour crimes de guerre par la Cour pénale internationale.

La mobilisation et la pression internationale doivent s'intensifier, afin qu'eux et leurs complices soient amenés à rendre compte devant les tribunaux.

Œuvrer à la paix ne peut se faire sans que justice soit rendue et que les enfants d'Ukraine puissent rentrer chez eux.

MARIA LVOVA-BELOVA A EU BIEN DU SOUCI AVEC PHILIPP

Philipp est un Ukrainien de 15 ans qu'elle a enlevé à Marioupol, ville martyre ukrainienne, et adopté.

«Il a compliqué notre vie de famille», se plaignait-elle récemment dans une interview sur le talk-show russe *Smotri i Dumai* («Regarder et Penser»). Et pour cause: «Il souffrait d'un sévère désordre post-traumatique après les bombardements». Mais surtout, «il disait que Moscou et la Russie l'irritaient [...] Il était hystérique».

À la question du présentateur: «Il ne voulait pas vivre en Russie?», la «maman» éplorée répond: «Non, il ne voulait pas. [...] Il a répondu qu'il ne voulait pas car il aimait l'Ukraine.» Qu'à cela ne tienne, «maman» est tenace: «Il a progressivement modifié sa conscience pour se tourner vers la réalité...».

À la question de savoir combien d'enfants la Russie avait «pris», Maria Lvova-Belova a répondu que le nombre était d'environ 20 000.

Pourtant, elle reste incrédule devant son inculpation par la Cour pénale internationale.

Dans le bulletin officiel sur ses activités, publié après le mandat d'arrêt de la CPI, on peut lire:

«À ce jour, le commissaire aux droits de l'enfant auprès du Président de la Fédération de Russie ne sait pas exactement quelles sont les accusations de la Cour pénale internationale (CPI) et sur quoi elles sont fondées. [...] L'expression «unlawful deportation of population (children)» («déportation illégale de population (d'enfants)») utilisée dans la communication officielle sur le site Internet de la CPI laisse perplexe. La Fédération de Russie ne reconnaît pas la juridiction de la CPI et ses représentants sont recherchés dans notre pays. La commissaire continue à travailler comme d'habitude.»

Maria Lvova-Belova ou la banalité du mal...

1. <https://ysph.yale.edu/news-article/ukraines-stolen-children-inside-russias-network-of-re-education-and-militarization/>
2. <https://kyivindependent.com/investigation-russia-militarizes-ukrainian-children-from-occupied-territories-training-them-for-a-lifetime-of-war/>
3. www.youtube.com/watch?v=neOhQig8oKc

LES ENFANTS VOLÉS D'UKRAÏNE

Les enfants volés d'Ukraine: au cœur du réseau russe de rééducation et de militarisation, tel est le titre du dernier rapport du Laboratoire de recherche humanitaire (LRH) de l'université de Yale publié le 16 septembre 2025¹. C'est le quatrième rapport du LRH. Le précédent datait d'un an et s'intitulait: *Intentionnel, généralisé et systématique: le programme de la Russie de placement et d'adoption des enfants ukrainiens*. Ce rapport confirme et détaille le sort des mineurs ukrainiens isolés, emprisonnés dans un réseau concentrationnaire de camps de «rééducation idéologique» et de militarisation.

Ce processus est déjà connu en France, notamment depuis les communications de l'association Pour l'Ukraine, pour leur liberté et la nôtre (PLU)² à la Cour pénale internationale (CPI) dont la première a largement contribué à la délivrance, le 17 mars 2023, des mandats d'arrêt pour crimes de guerre contre Vladimir Poutine et sa «commissaire aux droits de l'enfant», Maria Lvova-Belova.

Le nouveau rapport du LRH fournit des informations jusqu'alors indisponibles sur la portée, l'ampleur et la substance des programmes de rééducation et de militarisation mise en œuvre. En mobilisant des techniques d'imagerie satellitaire de haute définition, l'étude suit l'évolution de structures d'accueil mises en place pour gérer les déplacements massifs d'enfants,

Les déplacements massifs de population débutent dans le Donbass, avant même le 24 février 2022. Tous les documents indiquent que les enfants deviennent une cible prioritaire pour les troupes d'occupation. Partout, les mineurs se trouvent pris dans un piège sans issue. Les transferts entre les différentes régions occupées sont systématiques. La Crimée, annexée depuis 2014, va servir de plaque tournante entre les différents centres de rétention permettant de soustraire les mineurs aux recherches des parents ou d'organisations.

UNE MISE AUX «NORMES RUSSES»...

Le rapport recense 210 camps, répartis sur plus de 5 000 km, allant de la mer Noire à la côte orientale de l'océan Pacifique en passant par la Sibérie et touchant 59 régions d'Ukraine et de la Fédération de Russie. Plusieurs types d'établissements sont utilisés: des écoles de cadets militaires (8), une base militaire, un monastère, des écoles secondaires et des universités (32), un hôtel, des centres d'aide aux familles et des orphelinats (16), des hôpitaux (8) et, le plus souvent, des camps de vacances et des sanatoriums (143). Le nombre d'établissements est vraisemblablement beaucoup plus élevé - plusieurs sites faisant toujours l'objet de recherches - la méthodologie rigoureuse du laboratoire ne permettant pas de les intégrer dans l'étude. Dans ces centres, la «rééducation idéologique» consiste en une négation de l'Ukraine, une «russification» et un enrôlement forcé dans le patriotisme nationaliste russe.

La russification n'est pas propre au cas des mineurs isolés. Dans les territoires occupés, elle est organisée dès la rentrée du 1^{er} septembre 2022. Le système éducatif est entièrement soumis aux «normes russes». La semaine s'ouvre par l'hymne et le lever de drapeau russe. Une refonte totale de l'enseignement, dispensé exclusivement en russe, avec cours patriotiques obligatoires, rythme la journée des jeunes ukrainiens. Une répression de grande ampleur s'abat sur les personnels éducatifs récalcitrants. Beaucoup d'enseignants sont «recyclés» dans des centres spécialisés à Rostov, en Crimée ou... disparaissent. Les purges touchent les directeurs d'établissement mais aussi les bibliothèques et les musées afin de rétablir la «vérité historique» si chère au ministère de l'éducation de Moscou.

... DIRECTEMENT ORGANISÉE PAR POUTINE ET LES SIENS

Dans les centres répertoriés par le LRH, c'est une militarisation conduite principalement sur les mineurs de 8 à 17 ans. Les formations préparent les jeunes Ukrainiens à la défense de la patrie russe contre

UN ÉTAT HORS LA LOI

Déportés, russifiés, «rééduqués», mobilisés dans l'armée ennemie, niés dans leur identité ukrainienne... Terrible sort que celui des enfants piégés dans les territoires occupés par l'armée de Poutine.

Du point de vue du droit international, ces pratiques sont considérées comme un *crime contre l'humanité*. Ce que stipule notamment la *Convention de Genève de 1949 sur la protection des personnes civiles en temps de guerre*, selon laquelle les occupants n'ont pas le droit de changer l'état civil des enfants. Au passage la Russie viole également l'article 7 de la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*, qui garantit le droit des enfants à un nom et à l'acquisition de la citoyenneté.

Qualifié de crime de guerre par les Nations unies, la déportation des enfants ukrainiens relève aussi d'une violation de l'article II de la *Convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide*.

Rappelons pour mémoire que selon la *Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales*, «nul ne peut être expulsé, individuellement ou collectivement, du territoire de l'État dont il est ressortissant».

La Russie est signataire de tous ces traités et conventions protégeant les droits de l'enfant. C'est donc en toute connaissance de cause que les autorités russes violent éhontément les règles de droit qu'elles ont pourtant ratifiées.

«l'éternel agresseur nazi», qui passe par la nécessaire destruction de l'Ukraine indépendante, «éternelle collaboratrice» et traître à la «nation panrusse». Suivant les établissements, y sont étudiés le développement des compétences d'entraînement au feu et à la marine, la formation tactique, la médecine de guerre, l'assemblage de drones et l'histoire militaire. Le rapport renseigne même sur le cas d'enfants du Donetsk ayant reçu une formation aéroportée.

Le rapport confirme également l'implication des instances présidentielles, gouvernementales et parlementaires dans la chaîne de commande de ce réseau de camps. Le gouvernement fédéral gère directement plus de la moitié des centres par les ministères de la santé, de

1. <https://ysph.yale.edu/news-article/ukraines-stolen-children-inside-russias-network-of-re-education-and-militarization/>

2. www.pourlukraine.com/le-genocide-ukrainien/enfants-deportes/dossier-presse-communication-cpi-2

l'éducation, de la défense jusqu'au Département de la gestion des biens présidentiels.

Les organisations de jeunesse comme le Centre de développement de l'athlétisme militaire Voïn («Guerrier»), le Centre pour l'éducation militaire et patriotique de la jeunesse Avangard et la plus importante, le Mouvement social militaro-patriotique panrusse Yunarmya, sous tutelle conjointe des ministères de la défense, de l'éducation et de la culture encadrent 39 établissements.

Russie-Unie, le parti de Vladimir Poutine, administre directement 14 centres (le Parti communiste, deuxième groupe à la Douma d'État, un).

Parallèlement au réseau des camps, l'implication, à tous les échelons, à toutes les étapes, de Russie-Unie, dans la mise en œuvre d'un processus planifié d'adoption forcée de mineurs ukrainiens en Russie est largement

documentée. Cible privilégiée des planificateurs russes, sous la responsabilité directe de Maria Lvova-Belova, «commissaire russe aux droits de l'enfant» (*sic*), et du Kremlin, les mineurs isolés ont, depuis le début de l'invasion russe, été systématiquement recherchés dans les institutions d'Ukraine occupée. Certains sont ensuite amenés en transit à Moscou puis livrés aux parents adoptifs partout en Russie. Le pouvoir du Kremlin ne donnant aucune information, au mépris de toutes les règles internationales, il est difficile de connaître le nombre exact d'enfants déjà adoptés en Russie.

Depuis 1989, le 20 novembre, est, par une résolution de l'assemblée générale des Nations unies, la date de la Journée internationale des droits de l'enfant. Un moment privilégié pour rappeler que les crimes de Poutine, Lvova-Belova et des dignitaires russes sont des crimes contre l'humanité.

LE COMITÉ FRANÇAIS DU RÉSEAU EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ AVEC L'UKRAINE

Créé en mars 2022, au lendemain de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par Poutine, le RESU rassemble, autour d'une charte européenne, des organisations politiques, des associations, un syndicat (Union syndicale Solidaires), une maison d'édition (Syllepse) et des adhérentes individuelles.

Le RESU défend, notamment :

- le retrait des troupes russes de tout le territoire ukrainien ;
- le soutien à la résistance (armée et non armée) du peuple ukrainien et son droit à l'autodétermination ;
- l'annulation de la dette extérieure de l'Ukraine ;
- l'accueil de tous les réfugiés d'Ukraine et d'ailleurs ;

Le RESU soutient le mouvement antiguerre et démocratique en Russie et est favorable à la saisie des biens des oligarques russes et l'application des sanctions financières et économiques.

Le RESU œuvre aux solidarités par en bas en soutenant les convois syndicaux, en finançant des projets d'associations féministes (les soldates de Veteranka) en entretenant des relations avec les organisations du mouvement social d'Ukraine.

Plateforme de diffusion des informations, le RESU organise des projections-débats autour de films ukrainiens avec Ukraine CombArt et participe aux campagnes unitaires avec l'Union des Ukrainiens de France.

Le RESU interpelle également les organisations de la gauche française pour qu'elle prenne position en faveur de la défense de la souveraineté nationale de l'Ukraine.



DES DÉPORTÉS PAR MILLIERS

D'après les déclarations officielles ukrainiennes¹, 1,6 million de mineurs ukrainiens se trouvent en territoire contrôlé par la Russie, dont *a minima* 40 000 sont isolés de leurs tuteurs légaux.

Ces chiffres sont cohérents avec les données démographiques de 2021 et l'étendue des territoires d'Ukraine sous occupation russe (hors Crimée), qui indiquent que 7 millions d'Ukrainiens sont en Russie ou en territoire occupé, dont 1,4 million de mineurs piégés par l'avancée foudroyante de l'armée russe et qui n'ont pu fuir vers l'Ukraine libre du fait du non-respect des corridors humanitaires, des intimidations, menaces et désinformation par la Russie.

Par ailleurs, le chiffre des mineurs isolés a très certainement augmenté : du fait des bombardements de civils ; camps de filtration où les enfants sont séparés de leurs parents ; enfants non

rendus après l'envoi en camps de vacances ; procédures judiciaires abusives en déchéance de l'autorité parentale (38 000 documentés sur la seule période avril-octobre 2022)... Parmi ces derniers, des milliers ont été illégalement et ouvertement proposés à l'adoption par les autorités russes.

Ces chiffres ne peuvent être vérifiés par des observateurs internationaux auxquels la Russie refuse systématiquement l'accès aux populations ukrainiennes qui sont sous son autorité.

L'Ukraine a pu recenser sur signallement² dans les territoires libérés 19 546 enfants enlevés par les forces russes, dont 1 324 ont été rapatriés.

Dans un cynisme glaçant, le pouvoir russe, lui, s'enorgueillit, sous couvert d'actions humanitaires, d'en avoir accueilli plus de 700 000 !

1. Dmytro Lubinets, commissaire parlementaire d'Ukraine aux droits de l'enfant, <https://fr.euronews.com/2024/11/13/les-enfants-ukrainiens-enlevés-par-la-russie-seraient-des-tines-a-servir-son-armée-selon-le> ; <https://nikvesti.com/en/news/public/295466-lubinets-deportation-children-kherson-re-education-camps>.

Andriy Yermak, chef de cabinet de Zelensky, <https://t.me/ermaka2022/5983>.

Oleksandra Matviichuk, directrice du CCL prix Nobel 2022, www.lefigaro.fr/international/oleksandra-matviitchouk-poutine-fait-semblant-de-negocier-20250519.

2. <https://childrenofwar.gov.ua/en/>.

ÉTRANGER DANS SON PROPRE PAYS

À partir du 11 septembre 2025, les Ukrainiens qui n'ont pas pris la nationalité russe peuvent être expulsés de force de leur propre pays d'origine.

En vertu d'un décret du 20 mars 2025, publié par le dirigeant russe Vladimir Poutine, affirmant que «les citoyens ukrainiens de la Fédération de Russie sans motifs légitimes d'être dans la Fédération de Russie sont obligés de quitter eux-mêmes la Fédération de Russie ou d'ici la fin du 10 septembre 2025 de régler leur position juridique en Fédération de Russie» (conformément à un décret antérieur du 30 décembre 2024).

Avant cette date et bien que la Russie ait rapidement rendu impossible de vivre en Crimée occupée sans prendre de passeports russes, ce n'est que dans des cas assez isolés

que les Criméens ont été expulsés ou interdits de retour de l'Ukraine continentale.

Depuis l'invasion à grande échelle en 2022, les méthodes russes sont beaucoup plus agressives. À moins d'un an de son invasion, la Russie refusait aux gens des médicaments vitaux en territoire occupé, y compris l'insuline, s'ils n'avaient pas la nationalité russe. Vous ne pouviez pas non plus recevoir de pensions ou d'autres prestations sociales, les enfants ne pouvaient pas être inscrits à l'école à moins qu'au moins un parent ait un passeport russe.

D'autres leviers ont inclus la menace que les gens seront dépouillés de leurs droits de propriété sur leur propre maison ou qu'ils seront licenciés de leur emploi, etc.

La volonté de la Russie en qualifiant les Ukrainiens de «nationaux

étrangers» et en les expulsant du territoire ukrainien pourrait bien avoir été exacerbée par la résistance qu'elle a rencontrée, en particulier, mais pas seulement dans les oblasts de Kherson et de Zaporijjia.

L'application du décret apparaît ainsi comme une occasion de purger le territoire occupé des Ukrainiens qui ont résisté à de fortes pressions, menaces et coercition et n'ont pas pris la citoyenneté russe.

Une telle dissidence pro-ukrainienne peut déjà faire enlever une personne, la torturer et, parfois, la condamner à de longues peines d'emprisonnement pour des accusations d'espionnage fabriquées.

Maintenant, elle peut vous faire également expulser de votre propre pays.

CONTACT:

UKRAINESOLIDARITEFRANCE@GMAIL.COM

FACEBOOK:

[HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/PROFILE.PHP?ID=100087563586225](https://www.facebook.com/profile.php?id=100087563586225)

POUR SOUTENIR L'ACTION DU RESU-FRANCE

VOUS POUVEZ VERSER UN DON OU VOTRE COTISATION 2025
PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE RESU-FRANCE

Nom, prénom:

Adresse:

Code postal et ville:

E mail:

Bulletin à renvoyer à RESU-France c/o Hervé Vullion
212, avenue du Maine, 75014 Paris

